

N<sup>o</sup> 2

Cerpent - Cadet  
Joseph et Jeanne  
Lappay - marins

2003. 6000  
Mennette <sup>Margot</sup>

L'an Mil huit cent quinze et le neuf Janvier, pardevant  
Nous J. v. Margot maire officiel public de l'état civil de  
la commune de St. Laurent Dupont.

Sont comparus Joseph Cerpent Cadet peigneur de  
chausse ne en cel lieu le deux décembre 1791 fils majeur de  
Joseph et de Françoise Genou - monum marié tous deux ici  
présentement et consentant; et Jeanne Lappay - marins  
aussi né en ce lieu le quatorze décembre 1788 fille majeure  
de Jean Etienne et de deffunte Benoîte Bayou aussi marié  
L'un et l'autre de cede. bonnieul ontent les registres  
de l'état civil de par de nos archives, n'ayant ni agent  
ni agent, ayant l'expérience et le consentement de  
Jeanne Lappay marins la Haute, tous domiciliés en cette  
commune; les quels nous ont requis de procéder à la célébration  
du mariage projeté entre eux, dont les proclamations ont

été faite en cette dite Commune le dimanche onze et  
dix huit Du mois de Décembre dernier, aucune opposition  
au dit mariage ne nous ayant été signifiée  
faisant droit à leur requête, après avoir  
donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du  
chap. 6. du titre du Code Civil intitulé du mariage, avons  
demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
veulent se prendre pour mari et pour femme  
Chacun d'eux ayant répondu séparément et  
affirmativement avons proclamé au nom de  
la loi que Joseph Berpout cadet et Jeanne Lappey  
marriers sont unis par le mariage, de quoi avons  
dressé acte en présence de Jean et autre Jean Vial, vignerons  
Berpout cadet et amié Michallet, bourgeois et mineurs  
propriétaires et domiciliés en ce lieu, Michallet a signé  
avec nous nous les parties contractantes les pères et mères  
de l'époux. la dite Jeanne Lappey marriers, et les autres  
témoins qui tous ont déclaré ne le savoir lecture faite.

Michallet

o Bergerot  
J